

Sous réserve d'autorisation d'ouverture par la DRAJES de Normandie

PLACES CONSEIL RÉGIONAL CALENDRIER PRÉVISIONNEL

DATES

Du 07 Décembre 2021
Au 17 Novembre 2022

LIEU

Evreux
Accessible aux personnes en situation de handicap

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Fin des inscriptions :

05/11/2021

Sélection :

25/11/2021

DURÉE

1624 heures :
609h aux CEMEA
1015h en structure professionnelle.

FRAIS DE DOSSIER

25€ pour les D.E

TAUX DE RÉUSSITE

86% sur la dernière promotion

CONTACTS

CEMEA DE NORMANDIE
33 route de Darnétal
76000 - Rouen
02.32.76.08.40
www.cemea-normandie.fr

LE BPJEPS

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport est un diplôme de niveau 4 qui vise à former et qualifier des animateurs professionnels.
N° RNCP : 28557

OBJECTIFS

Cette formation vise à former des professionnels de l'animation capables de :

- Encadrer des publics en prenant compte de leurs caractéristiques
- Mettre en œuvre un projet d'animation sociale en lien avec une équipe
- Favoriser l'expression et le développement de la relation sociale, l'insertion sociale ou le maintien de l'autonomie de la personne
- Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale.

LES UNITÉS CAPITALISABLES

UC1 : Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC3 : Conduire une action d'animation dans le champ de l'animation sociale

UC4 : Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation sociale.

RÉUNION D'INFORMATION COLLECTIVE :

(nous contacter pour inscription)

09 septembre et le 19 octobre à 10h

LES + DE CETTE FORMATION

Elle permet de se présenter au concours d'animateur au sein de la Fonction Publique Territoriale.

Une remise à niveau en orthographe et expression est proposée aux stagiaires.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES STAGIAIRES

Le BPJEPS est délivré par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables de la formation. Suite au jury régional final, si validation des 4UC, le diplôme est délivré par la DRAJES.

CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

■ Déposer un dossier d'inscription complet

(à retirer dans nos bureaux ou à télécharger sur notre site internet : www.cemea-normandie.fr)

■ Être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante (en cours de validité) :

PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU de niveau 1 ou 2, SST.

■ Être titulaire d'un des diplômes suivants :

BAFA, CQP Animateur Périscolaire, CQP ALS, BAFD, BAPAAT, BAC PRO « service de proximité et vie locale », BAC PRO agricole, BP délivré par le ministère de l'agriculture, BPJEPS (toute spécialité), BAC PRO ASSP, BEP ASSP, DEAVS, DPAS, AMP, CAP « petite enfance », BEP « carrières sanitaires et sociales », BEP agricoles « services aux personnes », Titre professionnel agent de médiation, information, services, Titre professionnel technicien médiation services, DE de moniteur éducateur, DE d'accompagnant éducatif et social, DE d'auxiliaire puériculture, DE de technicien de l'intervention sociale et familiale

Ou être capable de justifier d'une expérience minimale de 200 heures d'animation auprès d'un groupe, au moyen d'une attestation délivrée par une ou des structures d'accueil.

■ Réussir les tests de sélection d'entrée en formation

(entretien de 30 minutes et écrit de 2 heures)

■ Pour bénéficier de cette formation BPJEPS financée par le Conseil Régional de Normandie,

être demandeur d'emploi, sorti de formation initiale depuis au moins 9 mois ; sont prioritaires les personnes en recherche d'emploi peu qualifiées (de niveau 3 non validé et infra), les demandeurs d'emploi de longue durée et les personnes dont le projet de formation a été validé dans les dispositifs Contrat d'Accès à la Qualification ou #Avenir.

■ Avoir une structure professionnelle pour l'entrée en formation

EMPLOI

Les activités s'exercent dans le cadre de structures relevant du secteur public (collectivités territoriales et établissements publics) ou du secteur privé (associations et structures marchandes...).

L'animateur social travaille fréquemment en équipe pluridisciplinaire.



Pour les CEMEA, exercer les métiers de l'animation, c'est :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations.
- Soutenir la transformation des dynamiques de territoire.
- Favoriser le développement des liens sociaux.
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes.
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs pratiques, leurs représentations.
- Agir pour le développement des pratiques culturelles de tous.
- Participer à une éducation critique aux médias et à l'information.
- Sensibiliser les personnes au « vivre ensemble » et à l'interculturalité.
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative.
- ...

Notre conception de la formation :

- La formation est un besoin et un droit tout au long de la vie professionnelle.
- La formation est un espace de rencontre de publics différents et de confrontation d'idées et de pratiques.
- L'entrée en formation est indépendante de la possession de diplômes scolaires ou universitaires.
- La formation prend en compte les parcours des personnes; c'est un facteur de promotion sociale.
- La laïcité est une de nos références et de nos pratiques.
- La formation est un lieu du développement culturel.
- La formation est un lieu de valorisation de la dimension politique.